



WAKO Switzerland

Schweizerischer Kickboxverband
Fédération Suisse de Kickboxing
Federazione Svizzera di Kickboxing
Swiss Kickboxing Federation



Concept de protection kickboxing (Covid-19) pour le déroulement des tournois/compétitions 2021

(12.8.2021)

1. Situation de base

Les directives nationales pour les opérations sportives (valables à partir du 26 juin 2021) s'appliquent.

2. Termes

- Dans le présent concept de protection, toutes les personnes qui participent à une compétition sont désignées comme des compétiteurs. Cela comprend : athlètes/compétiteurs, entraîneurs/coachs, arbitres, organisateurs/auxiliaires, officiels, accompagnateurs, ambulanciers/médecins de ring et autres.
- Tous les genres sont inclus.

3. Objectifs de la Fédération

- Les tournois et compétitions de kickboxing doivent pouvoir être à nouveau organisés tout en respectant ce concept de protection.
- Tous les compétiteurs connaissent le concept de protection et le respectent. Chacun sait ce qu'il a le droit de faire et ce qu'il n'a pas le droit de faire.
- Nous sommes des personnes modèles, car ceci est la seule chose qui sert au sport du kickboxing.

4. Responsabilité / Personne de contact

- La responsabilité et la mise en application du concept de protection incombent à l'organisateur local.
- L'organisateur désigne un responsable Covid 19 pour assurer la mise en application du concept de protection. Le responsable Covid 19 est autorisé à donner des instructions à tous les compétiteurs par rapport au respect du concept de protection.
- Le concept de protection est recommandé comme check-list pour la mise en application.
- Le responsable Covid 19 maintient le contact avec les autorités locales.
- Personne de contact Covid 19 de la Fédération :
Monika Gutzwiller (info@wako.ch / 076 320 29 90)

5. Indication des données de contact (Contact Tracing-Tool)

- Chaque concurrent doit remplir l'outil de recherche des contacts avant d'entrer dans la zone de compétition.
- Le Contact Tracing est de la responsabilité de l'organisateur et doit être effectué sans faille.
- La Fédération met à disposition un outil de Contact Tracing que l'organisateur peut utiliser.
- Les coordonnées de chaque compétiteur doivent être recueillies. En cas de maladie COVID-19, elles doivent être transmises aux autorités en vue de l'identification et de la notification aux personnes à risque d'infection.
- Les données doivent être conservées pendant 14 jours après la participation à la compétition, puis détruites immédiatement.

Sont recueillis : nom, prénom, numéro postal, lieu de résidence, numéro de téléphone, adresse e-mail

Chaque compétiteur doit en outre confirmer que

- il/elle est en bonne santé et ne présente aucun symptôme de maladie
- et il/elle s'engage à informer l'organisateur dans les 48 heures après la fin de la compétition si des symptômes Covid 19 apparaissent.

6. Symptômes de la maladie

- Les compétiteurs présentant des symptômes de maladie de Covid 19 ou ayant un test positif ne sont pas autorisés à participer à une compétition. Ils doivent suivre les recommandations des autorités.
- Même ceux qui ne présentent que des symptômes légers restent à la maison !

7. Test pour les personnes sans symptômes sous leur propre responsabilité

- Recommandation : Il est recommandé à tous les concurrents, à l'exception des personnes convalescentes ou vaccinées, d'effectuer un test avant la compétition. La participation au concours n'est autorisée qu'avec un résultat négatif.
- Les personnes présentant des symptômes de Covid19 ne sont pas autorisées à participer à la compétition, quel que soit le résultat du test.
- Même avec un test négatif, les mesures de protection doivent être respectées (obligation de porter un masque, distance, hygiène, etc.)

8. Ouverture des installations de compétition

- Les vestiaires sont ouverts dans le respect des règles de distance, le nombre maximum de personnes est à définir. Si possible, les compétiteurs arrivent déjà dans leur tenue de compétition.
- Les installations de WC sont ouvertes en respectant les règles de distance, le nombre maximum de personnes est à définir.
- Les douches sont ouvertes en respectant les règles de distance, cependant, si possible, les douches doivent être évitées, le nombre maximum de personnes dans la salle de douche est à définir.

- L'entrée et la sortie des installations de compétition doivent être si possible séparées (avec une signalisation appropriée).

9. Masques obligatoires

- Le port strict du masque est considéré comme l'une des mesures les plus efficaces pour prévenir une éventuelle transmission du coronavirus.
- Par conséquent, tous les compétiteurs âgés de plus de 12 ans doivent porter un masque, à l'exception des combattants en cours d'échauffement et de compétition.
- L'obligation de porter un masque s'applique à l'intérieur.
- Le coach ou, en concertation, le médecin du ring, est chargé de veiller à ce que le compétiteur porte à nouveau un masque après le combat, le plus rapidement possible.
- Un test négatif, vaccination ou récupération, n'exempte pas les compétiteurs de l'obligation de porter un masque.

10. Contact physique / hygiène

- Les recommandations générales d'hygiène de l'OFSP sont applicables.
- Dans la mesure du possible, la distance minimale doit être respectée.
- Les compétiteurs portent leur propre équipement de protection (pas de partage de matériel). Ceux-ci doivent être désinfectés avant la compétition.
- Les pieds sont soigneusement lavés avant l'entraînement/à la maison.

11. Nettoyage et aération

- Après chaque groupe de compétition, une aération suffisante doit être assurée.
- L'organisateur est responsable de la mise à disposition de produits de nettoyage et de désinfection (entrée/toilettes/vestiaires/aire de compétition/table d'arbitrage, etc.)
- L'organisateur est responsable du nettoyage régulier du matériel de compétition (ring/matelas/équipement).

12. Pesage

- La pesée s'effectue dans une grande salle ventilée ou à l'extérieur.

13. Echauffement et zone de combat

- L'échauffement se déroule dans un secteur séparé. Seuls les compétiteurs concernés et leur coach y ont accès. Pendant l'échauffement, les compétiteurs sont exemptés de l'obligation de porter un masque.

14. Arbitres

- Le briefing des arbitres se déroule dans une grande salle ventilée.
- Pour les arbitres, les gants et les masques sont obligatoires pendant les combats.

15. Communication

- L'organisateur est responsable de la communication du concept de protection à tous les participants à la compétition, y compris les informations sur l'outil de Contact Tracing.
- Sur place, les mesures de protection sont communiquées par le biais d'affiches/de signalisations (masques obligatoires, entrées/sorties, zone d'échauffement, etc.)

Wohlen, 12.8.2021

Fédération Suisse de Kickboxing (WAKO Switzerland)